

2024-2027

FACILITER ET SÉCURISER L'ACCÈS À LA TERRE AGRICOLE

DOCUMENT STRATÉGIQUE



2024

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. Contexte : enjeux du foncier et activités dans le réseau Afdi	Erreur ! Signet non défini.
1.1 Une intégration de la sécurisation foncière des exploitations familiales dans les partenariats avec les organisations paysannes	7
1.2 Des soutiens Afdi en lien avec les OPA	8
1.3 La prise en compte de la thématique foncière par l'ensemble du réseau	10
2. Eléments fondamentaux	Erreur ! Signet non défini.
2.1 Les concepts	12
2.2 Les valeurs d'Afdi	12
3. Défis et engagements des organisations paysannes	Erreur ! Signet non défini.
3.1 Promouvoir l'engagement et la responsabilité des organisations paysannes dans l'élaboration et la mise en œuvre des législations relatives au foncier rural	15
3.2 Renforcer la participation des OP à la régulation des transactions foncières	15
3.3 Préserver les terres agricoles et pastorales, en quantité et en qualité	15
3.4 Garantir l'inclusion de tous les acteurs	16
3.5 La gouvernance de l'eau	16
3.6 La gestion des conflits autour des ressources naturelles	17
4. Axes stratégiques	Erreur ! Signet non défini.
Finalité et objectif du document de stratégie	19
4.1 Axe stratégique 1. Maîtriser les contextes du foncier rural	19
4.1.1 Proposer un état des lieux sur le foncier dans les territoires des OP partenaires	19
4.1.2 Analyser l'effet des actions promues dans les partenariats en prenant en compte l'accès au foncier	19
4.1.3 Faire une veille sur les évolutions des contextes fonciers et sur les actualités des collectifs de la société civile	20
4.2 Axe stratégique 2. Mobiliser une expertise sur le foncier pour Afdi et pour les OP	20
4.2.1 Favoriser les partenariats nationaux et régionaux avec les OPA françaises	20
4.2.2 Mobiliser une expertise locale ou internationale	21
4.2.3 Insérer l'accompagnement des OP sur le foncier dans la stratégie pays Afdi	21
4.3 Axe stratégique 3. Renforcer les capacités des organisations paysannes dans leurs stratégies d'influence	22
4.3.1 Soutenir l'information et la formation des membres des OP	22
4.3.2 Favoriser la contribution des OP dans les concertations pluri-acteurs	22
4.3.3 Renforcer la participation des OP à la régulation des transactions foncières et à l'expérimentation d'approches innovantes	23
4.3.4 Garantir l'inclusion des femmes, des jeunes et des éleveurs transhumants	23
4.4 Axe stratégique 4. Renforcer la communication et le plaidoyer sur les questions foncières	24
4.4.1 Elaborer et diffuser des documents de communication	24
4.4.2 Favoriser les alliances entre OP du Nord et du Sud pour renforcer le plaidoyer	24
Références	25

INTRODUCTION

Ressource essentielle et stratégique, le foncier constitue un bien de plus en plus convoité, pour l'exercice des activités agricoles et non agricoles.

L'extrême pression foncière, l'accaparement des terres productives et des forêts, les crises climatiques, sécuritaires et politiques fragilisent l'accès au foncier des plus vulnérables, et en particulier des peuples indigènes, des pasteurs transhumants, des réfugiés et personnes déplacées, mais aussi l'accès à l'eau pour les populations. Les difficultés d'accès au foncier des jeunes agriculteurs et des femmes agricultrices perdurent, malgré des avancées dans les textes législatifs. Dans ce contexte, le foncier est un sujet prioritaire pour de nombreux pays dans le monde et un enjeu de société : il s'agit, pour chaque pays, de produire de la nourriture en quantité suffisante, de maintenir des territoires ruraux vivants, de préserver le foncier agricole en quantité et en qualité, de lutter contre les changements climatiques et de protéger la biodiversité.

Face à la faible application des lois successives portant sur l'organisation du foncier rural, à la compétition accrue et de plus en plus conflictuelle entre acteurs ruraux pour l'exploitation et le contrôle des ressources naturelles, en réaction également au phénomène d'accaparement des terres rurales par des investisseurs nationaux ou étrangers, un processus de réforme du secteur foncier rural est à l'œuvre dans de nombreux pays africains depuis deux décennies.

Les Etats ont pris conscience de l'importance du rôle des politiques foncières, indispensables pour leur développement socio-économique. Ces politiques, pour être acceptées et applicables, doivent relever d'un construit social, issu du débat démocratique et reposer sur une vision du développement rural partagée par l'Etat, la profession agricole et plus largement la société. Dans de nombreux pays, particulièrement dans les situations d'insécurité, la sécurisation foncière participe à la cohésion sociale, à la recomposition des territoires ruraux et à la paix.

S'assurer de la volonté politique de décliner les textes par des mécanismes opérationnels et dotés de financements nécessite cependant de la part de la société civile une vigilance et une mobilisation constantes, des capacités techniques/juridiques, car les réformes suivent des processus complexes et erratiques, qui alternent des moments d'accélération et de blocage, avec une mise en œuvre qui reste souvent très partielle.

C'est pour mieux appréhender ces enjeux et soutenir les organisations paysannes dans leur volonté de sécuriser le foncier de leurs membres, qu'Afdi a décidé de se doter d'un document stratégique sur le foncier rural.

Cette décision témoigne d'une volonté politique et d'une conscience du réseau que la pression sur le foncier s'exacerbe dans de nombreux pays et que les organisations paysannes ont un rôle indispensable à jouer dans la gestion et le contrôle de cette ressource.

Ce document s'attache essentiellement à *consolider les connaissances et les moyens d'action du réseau Afdi*, afin que les activités dans chaque pays d'intervention soient bien définies, partagées par les OP et par le réseau Afdi.

S'appuyant sur les valeurs et principes fondateurs d'Afdi, il a été élaboré par un groupe de travail réunissant élus et salariés, du Nord et du Sud, à partir d'études bibliographiques, de l'analyse des initiatives existantes au sein du réseau et de consultations d'organisations paysannes invitées aux Journées Réseau de 2023.

L'opérationnalisation de cette stratégie nécessite l'élaboration d'outils et méthodes détaillés selon les axes stratégiques.

1. Contexte : enjeux du foncier et activités dans le réseau Afdi



2024

La plupart des Etats ont accepté la participation de la société civile aux débats, poussés par les instances internationales telles la FAO, qui a défini des directives volontaires pour la gouvernance du foncier¹. En lien avec les principes généraux de ces directives, les États sont encouragés à :

- RECONNAÎTRE ET RESPECTER tous les droits fonciers légitimes et leurs détenteurs ;
- PROTÉGER les droits fonciers légitimes contre les menaces ;
- PROMOUVOIR ET FACILITER l'exercice des droits fonciers légitimes ;
- DONNER accès à la justice en cas de violation de droits fonciers légitimes ;
- PRÉVENIR les différends fonciers, les conflits violents et la corruption.

Les façons responsables d'administrer l'utilisation et le contrôle des ressources naturelles supposent le respect de la dignité humaine, la non-discrimination, l'équité et la justice, l'égalité des sexes, l'état de droit, la transparence et la responsabilité. Ces ressources devront être gérées en consultation et avec la participation des personnes qui détiennent des droits légitimes. L'impact des actions devra faire l'objet d'un suivi régulier.

Le rapport du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, élaboré au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en juillet 2023², se concentre sur la pauvreté, la discrimination structurelle, ainsi que les facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels qui affectent les droits humains des femmes et des filles.

Lors des consultations organisées pour l'élaboration du rapport, les participants ont mis en lumière les discriminations croisées subies par les femmes et les filles, notamment celles issues de groupes ethniques minoritaires, des peuples autochtones, d'ascendance africaine, ainsi que les femmes déplacées, migrantes, vivant en situations de conflit ou d'occupation, en milieu rural ou âgées.

La sécurité d'occupation des terres ou du logement et l'accessibilité des systèmes juridiques et judiciaires sont également très limitées. Les femmes disposent rarement de moyens pour faire valoir leurs droits ou contester les expulsions illégales, les déplacements dus à des projets de développement, l'accaparement des terres et la destruction de l'environnement, ou même pour obtenir des compensations.

Pour progresser vers une véritable égalité, le Groupe de Travail recommande aux États de prendre des mesures positives visant à garantir la réalisation de tous les droits humains des femmes et souligne l'importance d'assurer l'égalité des droits à la terre, au logement et à la propriété, ainsi que les droits à l'alimentation, à la nutrition, à l'eau et à l'assainissement, et à un travail décent. Finalement, le groupe insiste sur l'importance de la participation des femmes et des filles à tous les domaines de la vie communautaire, politique, sociale, culturelle et économique.

En 2023, pour garantir l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et particulièrement l'ODD 1.4 « *[d'ici 2030] tous les hommes et toutes les femmes [...] ont des droits égaux à [...] la propriété et au contrôle de la terre et à d'autres formes d'accès...* », la FAO a lancé une campagne mondiale adossée à un agenda mondial sur le foncier, qui propose de (i) mobiliser de nouveaux engagements politiques concrets et visibles ; (ii) créer un forum mondial sur la sécurité foncière qui favorise le dialogue et l'inclusion ; (iii) établir un mécanisme mondial de responsabilisation pour suivre ces progrès et (iv) catalyser et augmenter le financement nécessaire pour améliorer la sécurité foncière.

Plusieurs organisations paysannes (OP) se sont saisies de cette problématique et ont réussi à s'imposer dans les débats. Elles ont construit une vision autour de l'agriculture familiale, attachée au principe de souveraineté alimentaire et promouvant des exploitations où le paysan est maître de ses capitaux et de ses décisions, un modèle résilient qui permet d'assurer une économie agricole équilibrée, des productions variées et de qualité, une agriculture durable, productive et compétitive, assurant un revenu décent à l'agriculteur et à sa famille, qui garantit l'accès à la terre et la sécurisation foncière.

¹ Directives volontaires pour la Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, FAO 2012 - www.fao.org/nr/tenure/fr.

² Conseil des droits de l'homme, 2023, Inégalités de genre et pauvreté : pour des approches féministes et fondées sur les droits humains. Rapport du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles (Cinquante-troisième session, 19 juin-14 juillet 2023).

Leur objectif est de peser sur les réformes en cours, de contribuer aux politiques foncières et à leur déclinaison. Cette ambition nécessite de leur part de déployer de nombreuses compétences. Pour être légitimes dans la négociation, elles doivent (i) prouver qu'elles représentent les paysans dont elles portent effectivement les attentes, (ii) maîtriser des textes juridiques et apporter des arguments solides à leurs propositions, (iii) analyser et comprendre le jeu d'acteurs pour agir dans les négociations et enfin (iv) être capables de se mobiliser dans la durée.

Face à la montée de l'insécurité au Sahel, à l'exode des jeunes ruraux, les OP rappellent que les législations sur le « *foncier rural doivent contribuer à garantir la paix, la stabilité, la souveraineté alimentaire et la cohésion sociale de chaque pays* » (président ROPPA, 2021).

Pour agir mieux et davantage, les OP participent à des coalitions, et vont parfois jusqu'à initier leur création et/ou les animer. Le plaidoyer passe aussi souvent par une intense activité de communication.

1.1 Une intégration de la sécurisation foncière des exploitations familiales dans les partenariats avec les organisations paysannes

♦ Des actions d'OP nombreuses et variées, en direction de leurs membres et des politiques

La présentation des actions des OP met en lumière leur stratégie et la richesse des actions qu'elles ont déployées, seules ou avec d'autres acteurs, pour agir sur les réformes foncières.

– Amélioration et renforcement des compétences des OP et leurs membres

- **Développer une vision** : la participation aux processus politiques exige des OP un fort investissement : recherche d'informations, analyse des textes, production de connaissances pour argumenter leurs positions, partage avec leurs membres, formation des cadres élus et salariés en capacité à porter les propositions. Ce renforcement de compétences est une action continue ;
- **Documenter la thématique**, collecter des données auprès des membres : les OP ont mis en place un dispositif de veille sur le foncier, dans le double objectif d'informer les populations et de mettre en évidence de possibles infractions à la loi. Les OP commanditent des études pour étayer leurs recommandations et construire leur argumentaire ;
- **Partager l'information** : les OP ont favorisé la traduction en français facile ou en langues locales de textes de loi et/ou diffusion d'émissions de radio spécialisées ;
- **Se former, améliorer leurs connaissances** : pour permettre une meilleure compréhension de la politique, pour participer à l'élaboration des lois et des décrets, pour informer / former leurs membres sur les démarches de sécurisation foncière (à travers par exemple les certificats fonciers ou attestations de possession foncières), la mise en place des commissions foncières et la possibilité pour les OP d'y être représentés ;
- **Construire des positionnements**, traduits en memorandum, largement diffusés auprès de leurs membres et auprès de tous les acteurs du foncier.

– Elaboration et suivi de la politique

Les OP développent des plaidoyers et nouent des alliances dans divers espaces de négociation et concertation, formels et informels. Elles rencontrent régulièrement les députés, les commissions et les groupes de travail de l'Assemblée nationale, les différents ministères, les personnes influentes.

Pour renforcer leur poids politique, elles développent diverses stratégies :

- *Dans les espaces multi-acteurs* : les organisations paysannes ne sont pas les seuls acteurs investis dans les questions foncières. Pour peser dans le débat national, pour faire vivre dans la durée une veille et une mobilisation contre l'accaparement des terres, elles créent des alliances avec la société civile et formalisent des espaces multi-acteurs. Certaines de ces plateformes incluent les autorités gouvernementales et ont souvent pour objet de faciliter l'application de la loi ;
- *A travers leur participation à la gouvernance des territoires* : à l'échelle locale, les commissions foncières, instances de concertation et de suivi de la gestion des terres agricoles, sont des lieux privilégiés de discussion entre les acteurs. Plusieurs OP ont formé leurs membres pour qu'ils participent activement à ces commissions ou pour qu'ils sachent les interpeler.

♦ Partenariats Afdi concernés

Les premières actions Afdi en appui aux OP dans le cas de la préparation de ces politiques foncières sont intervenues au début des années 2000.

Au Mali en 2001, s'insérant dans une concertation sur la question foncière portée par le Ministère du Développement Rural, l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP) a décidé d'engager une réflexion complémentaire, apportant la vision paysanne sur la question foncière au Mali. Produit d'une réflexion paysanne, construite avec l'appui de spécialistes, à travers des ateliers de diagnostics participatifs, des travaux d'enquêtes dans les zones sensibles et des voyages d'études dans la sous-région, le document, diffusé en 2004, synthétise des « propositions paysannes pour promouvoir une gestion pacifique et durable des ressources foncières du Mali ».

Au Burkina Faso, la Fédération des professionnels agricoles du Burkina Faso (Fepa-B)³ a mené, de 2005 à 2007, une réflexion sur le foncier : un groupe de travail, bénéficiant de conseils et de formations de la part du Groupe de recherche et d'action sur le foncier (GRAF), s'est régulièrement réuni, a organisé des ateliers régionaux puis une rencontre nationale. Le forum national sur le foncier, tenu en mai 2007 par le Gouvernement et le Comité National de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (CNSFMR), a été l'occasion pour les OP de présenter un argumentaire construit sur les revendications et inquiétudes des OP. Certaines propositions ont été reprises dans la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR), publiée la même année.

Au Bénin, la Fédération des unions de producteurs (Fupro), sous mandat de la Pnoppa, a organisé à partir de 2015 de larges consultations aboutissant à l'élaboration d'un mémorandum paysan pour l'élaboration de la loi d'orientation agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (LOASAN), dans lequel des propositions concrètes visent une gestion efficace et équitable du foncier.

Depuis le début des années 2010, avec l'adhésion à Afdi de la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer), des actions structurantes ont été soutenues auprès de trois OP, engagées dans un plaidoyer actif : la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) au Mali, la Confédération paysanne du Faso (CPF) au Burkina Faso et plus récemment le Réseau SOA à Madagascar.

La veille et la mobilisation des OP, avec l'appui d'Afdi, sont continues et permettent de traiter les nouveaux défis : pressions foncières périurbaines, qui mettent en danger la production horticole au Mali, à travers des sociétés immobilières peu scrupuleuses au Burkina Faso, modifications du projet de loi sur la propriété non titrée à Madagascar.

1.2 Des soutiens Afdi en lien avec les OPA

♦ La mobilisation des Safer

L'expertise mobilisée peut s'appuyer sur le capital que représente l'histoire foncière française et européenne. La France a connu des modes de gestion du foncier variés ; elle a su créer des institutions de régulation foncière (politique des structures, habitat social, aménagement territorial) et associer les organisations agricoles dans la conduite des politiques. En France, les Safer, créées par la loi de 1962, sont des outils sophistiqués et opérationnels permettant la mise en œuvre des politiques foncières. Elles interviennent pour le développement de l'agriculture (restructuration des exploitations, installation des jeunes agriculteurs, consolidation d'exploitation, préservation du foncier, régulation des marchés fonciers ruraux), le développement local (appui aux collectivités territoriales, participation à des projets favorisant le dynamisme local) et l'environnement (protection de la nature, prévention des risques naturels, compatibilité entre agriculture et environnement). Elles ont également une mission d'observation et d'analyse de l'évolution des marchés fonciers. Les missions des Safer ont été renforcées au fil des ans, notamment en 2014 par la loi d'avenir qui induit une meilleure transparence du marché foncier et en 2021 à travers la loi dite loi « Sempastous » visant à réguler le marché des parts de sociétés détenant en propriété ou en jouissance du foncier agricole.

Depuis 2013, la FNSafer et Afdi ont formalisé un accord de partenariat où les deux organisations s'engagent à répondre ensemble aux demandes des OP africaines sur les thèmes relatifs à la gouvernance et la sécurisation foncières. Régulièrement, au cours des dernières années, la FNSafer a mobilisé son expertise interne pour accompagner les réflexions des OP. Des missions, composées de responsables élus et salariés Safer, accompagnées d'un appui à distance pour analyse de textes, ont consolidé les propositions des OP.

Pour la FNSafer, c'est un engagement nécessaire : dans un contexte de pression foncière particulièrement forte dans de nombreux pays, d'accaparement de certaines terres, de difficultés d'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs, et pour certains pays de souci de sécurisation du foncier tant au niveau de la propriété que de l'usage, les Safer, fortes de leur expérience et de leur compétence, apportent un regard d'expert sur la gestion du foncier, en particulier sur la préservation des terres agricoles, sur la transparence des marchés fonciers, le contrôle et l'orientation des terres. La FNSafer a la conviction que les agriculteurs, à travers leurs organisations, doivent être parties

³ Aujourd'hui Fescopab, Fédération des sociétés coopératives des professionnels agricoles du Burkina Faso.

prenantes de la régulation du foncier et du choix d'orientation des politiques. En participant, dans plusieurs pays, à la diffusion de ces principes, la FNSafer consolide sa mission en France.

♦ **Alliance Nord – Sud pour une gouvernance paysanne du foncier rural**

En novembre 2019, Afdi et la FNSafer ont organisé un voyage d'étude en France de huit responsables d'OP d'Afrique de l'Ouest et de Madagascar. Accueillis dans quatre régions, ils ont pris connaissance des institutions françaises de gestion et de régulation du foncier et ont participé à un comité technique, lieu dans lequel les représentants du monde rural du département examinent les candidatures pour l'accès à la terre.

Réunis ensuite à Paris, ils ont dialogué avec la FNSafer et diffusé une déclaration « *pour une meilleure participation des agriculteurs familiaux dans la gouvernance du foncier rural* » :

- **Promouvoir le rôle des organisations paysannes dans la participation à l'élaboration et la mise en œuvre des législations relatives au foncier rural**

Les organisations paysannes ont un rôle indispensable à jouer pour impulser des règles sur le foncier et les mettre en œuvre. Les dispositions prises par les pouvoirs publics doivent s'accorder avec les besoins des paysans pour être acceptées par le monde rural et permettre le développement agricole.

- **Favoriser la gouvernance locale du foncier**

La conciliation locale des questions foncières, notamment via des commissions foncières, est déterminante pour réguler les marchés fonciers, préserver l'accès aux terres des agriculteurs familiaux et la conservation des terres agricoles et pour garantir des mécanismes équitables et transparents d'arbitrage. Elle contribue à trouver des solutions qui préservent l'environnement, adaptées à chaque contexte.

- **Agir en faveur d'une reconnaissance des droits fonciers des femmes**

La faiblesse des droits fonciers des femmes compte parmi une des importantes contraintes au développement de l'agriculture. Elles ne détiennent que 15% des terres agricoles dans le monde, alors qu'elles accomplissent près de 50% des tâches agricoles. L'expérience démontre que la régularisation des droits fonciers des femmes a un impact positif sur les investissements visant à bonifier les terrains agricoles.

- **Mettre en place des dispositifs pour garantir l'installation des jeunes agriculteurs**

Chaque année, 17 millions de jeunes arrivent sur le marché du travail en Afrique subsaharienne. Ils seront 330 millions d'ici 2025. L'agriculture au sens large (incluant élevage, pêche et foresterie) est et restera un secteur économique stratégique pour développer des activités et des emplois, agricoles et non agricoles, et pour gérer les ressources naturelles et les territoires.

1.3 La prise en compte de la thématique foncière par l'ensemble du réseau

Le foncier a pris de l'importance dans les partenariats avec la croissance des actions des OP, soutenues par Afdi :

- Pour l'insertion des jeunes dans les métiers agricoles : leur accès au foncier, et leur sécurisation dans la durée, est une problématique récurrente dans de nombreux pays. Pour compléter le dispositif de formation et d'installation, les partenariats OP / Afdi se sont de plus en plus intéressés aux législations en cours, et aux possibilités d'expérimentations locales ;
- De promotion de l'agroécologie, qui suppose une sécurité foncière permettant d'investir dans des pratiques de fertilisation organique des sols, d'agroforesterie, de rotation des cultures, etc. ;
- D'engagement vers des certifications bio : en comptant une période moyenne de reconversion de 3 ans, les contrats de location du foncier, qui dépassent rarement 5 ans dans le Sud Bénin, ne permettent pas à l'agriculteur ou l'agricultrice de se projeter sereinement.

➡ Ces dernières années, le thème du foncier a été collectivement traité par Afdi au cours d'ateliers des Journées réseau ou en visio, en 2013, 2017, 2020 et 2023. Les sujets traités ont porté respectivement sur l'amélioration de la sécurisation foncière des exploitations familiales, la sécurisation des transactions foncières et le rôle des OP dans la gouvernance locale du foncier, l'accès à la terre des jeunes agriculteurs en Afrique. La table ronde de l'AG Afdi en 2019 a porté sur « *La préservation et la gestion du foncier, une des ressources essentielles au métier de paysan* », regards croisés France/ Mali. En 2020, un repère méthodologique « *Analyser les conditions d'accès au foncier et de sécurisation foncière des jeunes agriculteurs* » a été finalisé.

➡ Dans plusieurs pays, la législation foncière a évolué depuis les 20 dernières années, et les OP ont agi pour influencer leur contenu en faveur de la sécurisation des droits des agriculteurs familiaux. Dans chacun d'eux également, et malgré des acquis intéressants, se développent des tensions entre OP / OSC et Etat, soit liées au contenu des législations, soit liées à la lenteur de leur déclinaison sur le terrain. En 2021, une capitalisation réalisée par Afdi avec réseau SOA, la CNOP et la CPF, « *L'engagement des paysans africains dans la gouvernance du foncier rural - Capitalisation de l'implication de trois organisations paysannes, partenaires d'Afdi et des organisations agricoles françaises, à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques foncières agricoles et rurales* »⁴ a été publiée.

➡ En 2022, Afdi a demandé à un juriste spécialiste du droit foncier une analyse critique de la législation au Burkina Faso, au Togo et à Madagascar, en vue de faire des propositions et recommandations à Afdi et aux OP partenaires pour une meilleure sécurisation des activités des agriculteurs familiaux, éleveurs, forestiers...

Dans ses réflexions et son soutien aux OP, Afdi peut compter sur l'expertise, les études et l'accompagnement du Comité Technique « Foncier et développement ». Le CTFD est un groupe de débats et d'échanges sur les questions foncières rurales et urbaines dans les pays du Sud (Afrique, Asie et Amérique Latine), créé en 1996 à l'initiative de la Coopération française et placé sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Agence française de développement (AFD). Ses membres sont issus des principales institutions françaises de recherche, d'enseignement, d'expertise et d'aide au développement sur le foncier et travaillent en partenariat et en synergie avec un réseau d'acteurs nationaux et internationaux. Voir : <https://www.foncier-developpement.fr/>

⁴ Les documents cités et les comptes rendus d'ateliers sont disponibles auprès d'Afdi.

2. Éléments fondamentaux



2024

1.4 Les concepts

Le foncier peut se définir comme l'ensemble des rapports qui s'établissent entre les hommes pour l'accès à la terre et son contrôle. Il est au cœur d'enjeux économiques, politiques, sociaux et environnementaux.

Les systèmes fonciers définissent et règlementent la façon dont les personnes, les individus, les communautés et les autres acteurs accèdent aux ressources naturelles, à travers des procédures juridiques formelles ou des arrangements informels. La réglementation foncière détermine qui peut utiliser ces ressources, pendant quelle durée et sous quelles conditions. Les systèmes fonciers peuvent être basés sur des politiques, des règles ou des lois écrites comme sur des pratiques et des traditions non écrites.

Définissant les droits sur la terre et leur mode de gestion, orientant la répartition des terres entre les acteurs, les politiques foncières jouent un rôle central dans les stratégies de développement. Dans les pays du Sud, le principal objet des politiques foncières est (i) de définir les modes légaux d'occupation et d'usage des sols, les droits reconnus, leur authentification et leur garantie, (ii) de désigner les structures responsables de l'administration foncière et (iii) de définir leurs attributions, d'intervenir sur la répartition des terres, d'arbitrer entre les acteurs en cas de conflits pour l'appropriation et l'usage du sol et, si possible, de régler durablement les différends.

La diversité des droits fonciers, un fruit de l'histoire : les façons d'organiser l'accès au sol, de définir les droits des individus et des groupes sur la terre et les ressources naturelles, sont variées. Chaque population a créé ses normes répondant à ses choix de société, adaptées à son milieu naturel, à ses modes d'exploitation de ce milieu, à ses techniques. Ces normes sont évolutives, comme les rapports à la nature, les équilibres entre droits individuels et régulations collectives. La formalisation des droits consiste à donner une forme écrite et juridique à des droits fonciers qui n'en bénéficient pas et que l'on qualifie souvent d'informels ou plus justement « d'extra-légaux ».

1.5 Les valeurs d'Afdi

Afdi promeut la responsabilité citoyenne des agriculteurs familiaux et leur participation au développement durable des territoires. En coopérant avec des organisations créées et gérées par les paysans, Afdi favorise leur renforcement institutionnel et organisationnel, et le développement de l'ensemble des services agricoles adaptés aux besoins de leurs membres.

Afdi met des compétences et des moyens à disposition des organisations paysannes partenaires afin de contribuer à la construction de leurs argumentaires politiques et aux dialogues avec les Etats, sociétés civiles et organisations internationales, à travers :

- Le partage d'expériences autour d'un métier commun : les paysans dialoguent pour enrichir les positions et analyses de leurs organisations et recherchent des solutions aux situations vécues par les agriculteurs familiaux ;
- Un partenariat sur le long terme, qui stabilise les OP et leur permet de consolider leurs instances et de développer des stratégies de services à leurs membres ;
- Un soutien aux OP dans leur réflexion sur la vision de développement de l'agriculture : les organisations paysannes partenaires d'Afdi font la promotion d'un modèle de développement basé sur l'agriculture familiale. Pour être entendues, elles doivent démontrer son efficacité, son dynamisme, ses performances et sa capacité d'adaptation, à travers des argumentaires rigoureux et étayés ;
- L'accompagnement des services des OP à leurs membres : informations, formations, échanges d'expériences, expérimentations, etc. ;
- La mobilisation d'expertise spécifique au sujet traité par l'OP ;
- La participation des OP dans les espaces pluri-acteurs de leur choix. Afdi encourage les alliances afin de maximiser l'impact du plaidoyer, sur un sujet aussi transversal que le foncier.

Pour la définition et la conduite des partenariats, Afdi s'inscrit dans les principes de :

- L'accès équitable au foncier et sécurisation des droits sur la terre ;
- La promotion de l'inclusivité : Afdi incite les OP à intégrer le genre et les questions spécifiques des jeunes ruraux dans les réflexions et actions. Des outils et méthodes sont proposés pour à la fois favoriser la responsabilisation des femmes et des jeunes dans les OP et améliorer leurs droits dans l'exploitation familiale et la communauté ;
- L'inscription dans une logique de développement économique durable des exploitations familiales, préservant l'environnement.

Dans le respect des directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers ruraux, Afdi considère que :

- La terre n'est pas un bien comme les autres car il en dépend l'autonomie et la sécurité alimentaires des populations et des pays ;
- La concentration excessive des exploitations, la spéculation foncière et l'artificialisation des terres agricoles sont des problématiques majeures ;
- Les organisations paysannes doivent s'engager auprès de leurs Etats pour organiser la gestion du foncier rural dans leur pays pour le protéger et le réguler.

3. Défis et engagements des organisations paysannes



2024

1.6 Promouvoir l'engagement et la responsabilité des organisations paysannes dans l'élaboration et la mise en œuvre des législations relatives au foncier rural

Les paysans et leurs organisations jouent un rôle fondamental dans l'alimentation de la population, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la création d'emplois dignes pour la jeunesse rurale, la promotion d'une vie sociale et citoyenne active en milieu rural.

Pour toutes ces fonctions, ils ont leur place dans les décisions relatives à la gouvernance du foncier rural, et de plus en plus, face à l'expansion des villes, dans la préservation des terres agricoles.

La participation aux processus politiques exige des OP un fort investissement : recherche d'informations, analyse des textes, production de connaissances pour argumenter leurs positions, partage avec leurs membres, formation des cadres élus et salariés en capacité à porter les propositions. Ces processus de plaidoyer supposent une capacité d'influence, souvent de pression, la création d'alliances pour agir dans les cadres de concertation formels ou informels.

1.7 Renforcer la participation des OP à la régulation des transactions foncières

« Les États devraient établir des politiques et des lois et mettre en place des instances et mécanismes de régulation pour assurer la transparence et l'efficacité des mécanismes du marché, permettre un accès non discriminatoire et empêcher les pratiques non concurrentielles. Ils devraient simplifier les formalités administratives afin d'éviter que les pauvres et les membres des groupes les plus vulnérables ne soient dissuadés d'intervenir sur le marché »⁵.

Un enjeu d'orientation

Une politique foncière devrait reposer sur une vision du développement rural partagée par l'État, la profession agricole et plus largement la société. La promotion du modèle d'agriculture familiale par les OP, basé sur la maîtrise des capitaux par la famille et l'autonomie de gestion de l'exploitant, dans un mode d'exploitation respectueux des ressources naturelles, ancré dans les territoires et favorisant les emplois, nécessite une mobilisation constante.

Un besoin d'observation et de transparence

Les politiques foncières actuelles prennent acte du développement des marchés fonciers et considèrent que les transferts de droits fonciers (par le prêt, la location, la vente, l'héritage, etc.) sont essentiels dans les dynamiques foncières. Observer pour connaître les flux de foncier et l'évolution des marchés des structures agricoles, est un élément indispensable à toute politique foncière.

Alors que les observatoires fonciers peinent encore à accomplir leurs missions, les organisations paysannes veulent :

- Favoriser la gouvernance locale du foncier rural et être plus actives dans les commissions foncières locales - Là où elles existent, ces commissions foncières (Cofo) rassemblent tous les acteurs concernés par la question foncière : autorités administratives, autorités coutumières, services techniques et producteurs ruraux ;
- Mettre l'Etat face à ses responsabilités de régulation des transactions qui dépassent les responsabilités des villages ou communes.

Une nécessité de contrôle

Le contrôle, l'intervention et l'orientation des transactions, le contrôle des prix et de l'acquéreur potentiel peuvent être un moyen de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, lutter contre la spéculation foncière, et plus généralement répondre aux politiques publiques d'aménagement du territoire.

1.8 Préserver les terres agricoles et pastorales, en quantité et en qualité

L'artificialisation des sols représente une menace importante pour les écosystèmes et pour la sécurité alimentaire d'une population mondiale toujours croissante.

Les OP partenaires demandent un équilibre entre activités agricoles / pastorales et activités industrielles – en particulier minières. Elles veulent également protéger les terres agricoles situées à proximité des villes, garder une ceinture maraîchère pour une alimentation plus durable des consommateurs urbains. Cette présence de l'agriculture familiale en péri-urbain est indispensable pour livrer des produits frais et limiter les gaz à effet de serre liés au transport.

⁵ DVGRFR, op.cit.

Le maintien de la qualité des sols est également un sujet de préoccupation : la diffusion de pratiques agroécologiques largement promues par les OP permet de reconstituer la fertilité des sols, de préserver l'environnement et de privilégier la biodiversité.

1.9 Garantir l'inclusion de tous les acteurs

Les femmes jouent un rôle important dans l'agriculture mais ont rarement un accès au foncier égal à celui des hommes : l'héritage suit des règles de transmission par voie patrilinéaire et elles accèdent plus difficilement que les hommes à la propriété par d'autres biais ; elles ont aussi moins de contrôle sur les ressources foncières, y compris celles qu'elles exploitent, dont la propriété ou le droit d'usage est souvent aux mains d'un père, mari ou frère ; avec des conséquences sur l'accès à d'autres ressources – elles ne peuvent pas utiliser de certificat foncier comme garantie d'un prêt bancaire, par exemple. Le cas des jeunes femmes, dont les contraintes dans l'accès au foncier et plus largement aux ressources sont accrues, est encore peu pris en main par les OP.

Mettre en place des dispositifs pour garantir l'installation des jeunes agriculteurs

L'accès des jeunes au foncier et la sécurisation de leurs droits sont aujourd'hui un défi majeur. Sur la période 2015-2030, 240 millions de nouveaux jeunes actifs, entre 15 et 24 ans, résideront en zone rurale en Afrique (Losch, 2017)⁶. Face aux faibles rythmes de diversification des économies et d'absorption de la main-d'œuvre dans les secteurs secondaires et tertiaires, les emplois seront à créer massivement dans le secteur agricole. Davantage connectés que les générations précédentes, les jeunes ont des attentes plus fortes d'autonomie sociale et économique, et ne veulent pas attendre leur part d'héritage pour développer leur propre activité agricole.

Le foncier pastoral au Sahel

Avec l'accroissement de la pression sur le foncier et du nombre de conflits, les initiatives de négociations de droits entre agriculteurs et éleveurs doivent être soutenues. Des comités de gestion des conflits fonciers, de gestion des transhumances et des couloirs de transhumance, qui réunissent les autorités locales, les agriculteurs et les éleveurs sont des lieux de réflexion et d'action pour traiter de façon équitable les droits d'usages agricoles et pastoraux.

1.10 La gouvernance de l'eau

Les sols jouent un rôle majeur dans le cycle de l'eau. La gouvernance de l'eau agricole et la notion de régime foncier applicable à l'eau sont un sujet critique.

L'eau douce – eaux de surface et eaux souterraines – est essentielle, qu'il s'agisse de la santé publique, de la sécurité alimentaire, des moyens d'existence, ou de la résilience des écosystèmes. Quelque 2,2 milliards de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à une eau potable gérée dans de bonnes conditions sanitaires et plus de 2 milliards de personnes vivent dans une situation de stress hydrique élevé.

Dans un contexte de changement climatique et de rareté, l'eau agricole est une préoccupation majeure pour le développement durable des territoires ruraux ; or, la pression exercée sur les ressources en eau, notamment par l'agriculture, s'accroît dans toutes les régions du monde.

Depuis quelques années, la gestion de l'eau est une priorité de l'agenda politique international. Cependant, malgré les nombreuses déclarations et plans d'action, aucune norme internationale n'a été adoptée pour couvrir les aspects spécifiques de cette ressource, notamment ceux liés à la régulation de son utilisation collective.

En l'absence de consensus, le droit international aborde cette problématique à travers trois branches distinctes, chacune avec sa propre logique. D'une part, le droit international des droits de l'homme (DIDH), à travers la résolution 64/292 de l'ONU et l'Observation générale n° 15 du Comité DESC, reconnaît l'eau comme un droit humain fondamental, essentiel à la vie et à la dignité. Ensuite, la Convention de New York sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation met l'accent sur les principes d'une utilisation commune « équitable et raisonnable » des cours d'eau. Enfin, le droit économique international considère l'eau comme un bien économique, en soulignant son rapport coût/valeur dans toutes ses utilisations. Ces perspectives ont donné naissance à une triple conception du droit à l'eau : l'eau est un droit de l'homme universel et inaliénable, un droit à la fois individuel et collectif, et un bien économique.

Idéalement, la régulation internationale de l'eau devrait se baser sur son cycle global, nécessitant une action commune des États au-delà des approches sectorielles.

⁶ Losch, B., 2017, Appuyer les dynamiques territoriales pour répondre au défi de l'emploi des jeunes ruraux, *Afrique contemporaine*, n° 259, p. 119.

La gestion de l'eau est complexe : elle mobilise de multiples acteurs, pour différents usages, à différentes échelles et en lien avec d'autres ressources comme le foncier.

En 2021, la FAO a engagé une réflexion⁷ introduisant le concept de « régime foncier de l'eau, en tant que relation, définie par la loi ou par la coutume, entre les personnes, en tant qu'individus ou en tant que groupes, en ce qui concerne les ressources en eau ». De même que pour la gouvernance du foncier, les approches de planification participative mettent les acteurs locaux au cœur des décisions. Il est important que les agriculteurs familiaux et leurs OP participent à ces réflexions, afin de protéger leurs moyens de subsistance, contribuer à la protection de l'environnement et des ressources et de garantir un développement économique durable.

Depuis la crise alimentaire de 2008, la volatilité des prix agricoles et l'intégration des marchés agricoles et énergétiques ont intensifié l'acquisition et la location de terres dans les pays du Sud. Les investisseurs étrangers sécurisent leur accès à l'eau par des contrats, créant un déséquilibre entre leurs droits et d'autres intérêts, notamment dans l'agro-industrie. Ces contrats, souvent vagues ou silencieux sur les droits d'utilisation de l'eau, accordent un accès illimité à cette ressource précieuse sans prendre en considération les agriculteurs familiaux. Le coût de l'eau est rarement abordé et la tarification reste souvent symbolique, favorisant ainsi les mégafermes.

En lien avec la gouvernance du foncier dans les périmètre aménagés et irrigués, la gestion de l'eau y est une autre composante essentielle. Pour répondre aux nécessités actuelles et futures, la durabilité de l'agriculture irriguée doit être questionnée : gestion intégrée de la ressource en eau, équité sociale pour les agriculteurs par rapport à l'allocation des terres et de l'eau, viabilité économique et financière des systèmes irrigués, gouvernance de l'eau et des institutions adaptées, économie d'eau et valorisation des eaux usées, pratiques agroécologiques pour concilier productivité et défis environnementaux, climatiques et préservation de la biodiversité, sont autant de dimensions dont il est nécessaire de tenir compte.

1.11 La gestion des conflits autour des ressources naturelles

La concurrence autour des usages du foncier est en augmentation et mérite d'être anticipée : agrandissement des villes, multiplication des exploitations minières, augmentation des besoins en eau potable pour la population, apparition de cultures destinées à la production d'énergie.

Les concertations doivent de plus en plus avoir une échelle territoriale et multi-acteurs.

La montée des conflits et de l'insécurité, facteurs de complexification de la gestion du foncier et des ressources naturelles. La crise politico-sécuritaire au Sahel apporte de nouvelles contraintes géographiques au pastoralisme, et avive voire instrumentalise des tensions intercommunautaires. Le rôle des organisations paysannes et d'éleveurs dans la résilience et la stabilité des territoires, particulièrement dans les zones de conflit, doit être mieux appréhendé, encouragé et conforté.

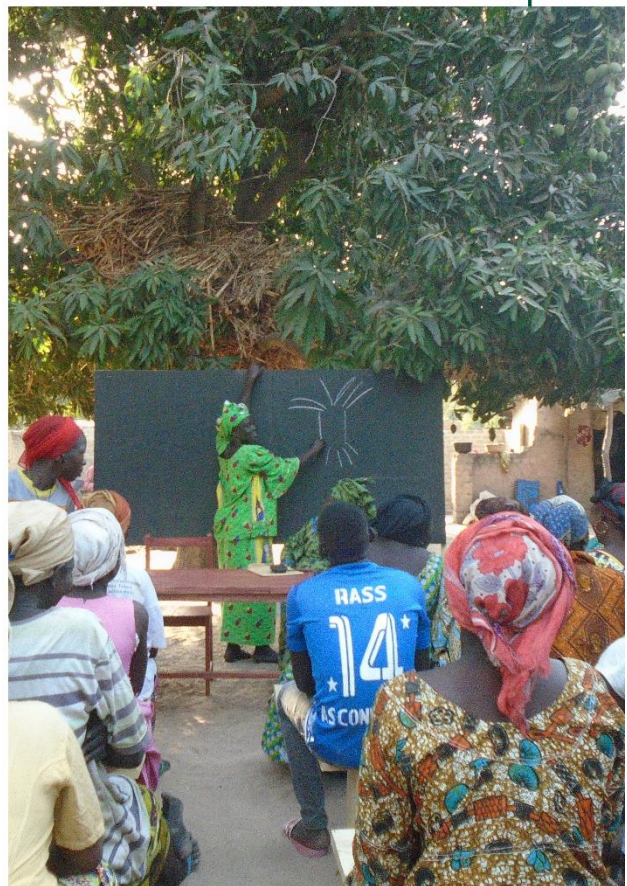
En Afrique de l'Ouest, la dynamique des conflits fonciers trouve ses racines dans un éventail de causes structurelles et de moteurs interconnectés dont les plus importants sont les suivants⁸ :

- Fragmentation des paysages qui entrave la mobilité du bétail et précarise les rapports hiérarchiques dans le contexte de l'agriculture familiale, entraînant un affaiblissement des liens sociaux entre les différentes communautés ethniques et au sein des exploitations familiales ;
- Accaparement foncier qui soustrait des espaces entiers aux parcours du bétail, entrave l'accès aux ressources naturelles et empêche l'exercice des activités de production agricole ;
- Limites du processus de décentralisation et faiblesse des institutions locales de régulation de l'accès au foncier ; ce qui affaiblit les capacités d'une prévention efficace et d'un arbitrage réussi des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles ;
- Changement climatique qui reconfigure les paysages et redéfinit les usages possibles des territoires ;
- Reconfiguration des systèmes de production et bouleversement des équilibres anciens entre activités agricoles et pastorales, ce qui conduit au remplacement des complémentarités par une concurrence accrue pour l'accès aux ressources naturelles ;
- Augmentation de la pression démographique combinée à une stagnation de la productivité agricole dans un contexte marqué par une faible absorption de la main-d'œuvre jeune par d'autres secteurs économiques, ce qui entraîne l'extensification agricole et le mitage des terres de parcours.

⁷ Éclairer le concept de régime foncier applicable à l'eau pour renforcer la sécurité alimentaire et le développement durable, FAO, 2021 - <https://www.fao.org/3/cb1230fr/cb1230fr.pdf>.

⁸ CTFD - Note de cadrage du séminaire régional sur la gestion foncière locale, Saint-Louis, Sénégal, CTFD, 6 - 10 mars 2023.

4. Axes stratégiques



2024

Finalité et objectif du document de stratégie

La finalité de la stratégie foncier Afdi est de contribuer à la sécurisation des droits des agriculteurs et éleveurs familiaux.

Son objectif est de définir et animer la déclinaison d'axes stratégiques visant le renforcement du réseau Afdi dans ses connaissances et dans ses relations partenariales sur les questions foncières.

Indicateur de suivi lié à la stratégie

Tous les partenariats investis dans l'insertion des jeunes dans les métiers agricoles et la diffusion de pratiques agroécologiques ont réalisé une analyse ex-ante de leurs actions, pour promouvoir le respect des droits locaux, l'accès et la sécurisation du foncier de façon équitable et la gouvernance partagée du foncier

1.12 Axe stratégique 1. Maîtriser les contextes du foncier rural

1.12.1 Proposer un état des lieux sur le foncier dans les territoires des OP partenaires

Il est nécessaire de prendre en compte la diversité des modes de gouvernance du foncier selon les pays et même intra-pays ; les cadres législatifs sont souvent insuffisants, les règles coutumières doivent également être appréhendées.

Il est important que les Afdi aient une compréhension :

- Des dynamiques des systèmes agraires et fonciers et des exploitations agricoles présentes dans la zone (membres ou non de l'OP partenaire) ;
- Des cadres législatif et réglementaire qui régissent les systèmes fonciers ;
- De la diversité des acteurs agissant sur le foncier ;
- De l'application effective des règles de gestion foncière et de la reconnaissance des droits.

Cet état des lieux sera réalisé à travers un échange approfondi avec l'OP partenaire sur la/les situations foncières de la région pour comprendre les règles locales, les acteurs en présence et les évolutions en cours.

Méthodes et outils mobilisés

A élaborer :

- Fiches simplifiées de l'état des législations sur le foncier rural dans chaque pays d'intervention ;
- Guide pour réaliser l'état des lieux.

Cibles à l'horizon 2027

Etats des lieux réalisés dans tous les partenariats.

1.12.2 Analyser l'effet des actions promues dans les partenariats en prenant en compte l'accès au foncier

Préalablement à la formulation avec l'OP d'activités qui comprennent une dimension foncière (en particulier mais de façon non exhaustive l'installation des jeunes, la transition agroécologique...), chaque Afdi s'engage dans une analyse et une évaluation de la pertinence des actions promues vis-à-vis des pratiques locales de gouvernance du foncier et de leur impact.

Ces analyses devraient permettre une meilleure prise en compte des critères de durabilité des actions, de répartition équitable de la valeur ajoutée entre les agriculteurs (y compris les femmes et les jeunes) et du respect des droits s'exerçant sur la terre.

Par exemple :

- Favoriser la diffusion de pratiques d'agroforesterie exclut-il les femmes et les non-propriétaires du bénéfice des actions promues ?
- Les femmes éleveurs ont-elles la possibilité d'accéder à des champs pour mettre en place des cultures fourragères ?
- S'interroger sur l'accès et la sécurisation des jeunes au foncier avant de lancer des activités de formation et d'installation en utilisant le repère méthodologique dédié
- Etc.

Dans l'accompagnement aux OP sur le foncier, Afdi abordera systématiquement la question du genre, à travers une analyse du contexte auprès de l'OP et d'autres acteurs et une réflexion avec les OP et en particulier les collèges des femmes.

Cette analyse traitera des freins à l'accès des femmes au foncier, à la sécurisation des droits fonciers pour les femmes, et proposera des actions concrètes à mener dans le cadre du partenariat.

Méthodes et outils mobilisés

Existant :

- Repère méthodologique « Analyser les conditions d'accès au foncier et de sécurisation foncière des jeunes agriculteurs ».

A élaborer :

- Grille d'analyse ex-ante des actions des partenariats OP-Afdi ayant une dimension foncière et son guide d'utilisation.

Cibles à l'horizon 2027

- Tous les partenariats investis dans l'insertion des jeunes dans les métiers agricoles ont utilisé la grille et soutiennent les jeunes dans la sécurisation foncière ;
- 50% des partenariats investis dans la diffusion de pratiques agroécologiques ont utilisé la grille d'analyse et mentionnent la gestion du foncier dans les activités soutenues

1.12.3 Faire une veille sur les évolutions des contextes fonciers et sur les actualités des collectifs de la société civile

Le foncier mobilise de très nombreux acteurs : ses utilisateurs directs, l'Etat, les observatoires, des ONG et associations, les centres de recherche...

Parties prenantes des débats, les OP ont diversifié et affiné leurs réseaux : elles s'impliquent dans des alliances pluri-acteurs « militantes », qui visent à produire un plaidoyer commun et à le faire entendre par les décideurs, s'appuient sur des expertises pour densifier leurs analyses et leurs propositions et s'engagent également dans des cadres de concertation autour des politiques, souvent coordonnés par des représentants de l'État.

La veille continue et la constance de leur suivi sont un impératif pour continuer à être un acteur influent. Afdi, à travers ses chargés de mission Sud et Nord (CMS et CMN), peut contribuer activement à cette veille, qui sera prioritairement dirigée vers :

- Les évolutions des contextes fonciers : textes législatifs, lettres de politique, états des lieux de mise en œuvre, etc.
- Les actualités des collectifs de la société civile : propositions des acteurs, études, capitalisation...

Méthodes et outils mobilisés

Dispositif de veille sur les politiques :

- Mobilisation des documents ;
- Suivi des effets de la contribution des OP aux politiques foncières.

Cibles à l'horizon 2027

- Les CMN et CMS en charge du foncier collectent en continu et au minimum tous les trimestres les informations sur le foncier ;
- 5 OP ont un dispositif de suivi des effets de leur contribution aux politiques foncières.

1.13 Axe stratégique 2. Mobiliser une expertise sur le foncier pour Afdi et pour les OP

1.13.1 Favoriser les partenariats nationaux et régionaux avec les OPA françaises

Le partenariat FNSafer – Afdi, au-delà de la lecture critique et très utile des projets de législation des pays du Sud, a montré toute sa pertinence dans le dialogue direct entre OP sur les sujets tels que :

- La nécessité que les agriculteurs, à travers leurs organisations, soient parties prenantes du choix d'orientation des politiques ;
- La connaissance des acteurs agissant sur le foncier et le rôle dévolu à chacun ;
- Le partage de références issues de l'expérience des Safer, pour proposer les meilleurs choix de sécurisation foncière des exploitations agricoles familiales, d'attractivité des jeunes dans les métiers agricoles... ;
- L'importance de la régulation des marchés fonciers ruraux pour assurer leur transparence, le contrôle des transferts de terre et leur orientation, la régulation des prix.

Le réseau Afdi continuera à mobiliser la FNSafer et les Safer régionales pour leur expertise de gestion locale partagée du foncier, réunissant tous les acteurs du monde rural, de régulation des marchés fonciers, de préservation des terres agricoles, de veille et de plaidoyer...

Les compétences des autres OPA seront recherchées. L'expertise des chambres d'agriculture pour la conduite des concertations est soulignée. Les Jeunes Agriculteurs se mobilisent annuellement pour la mise en valeur de parcelles de terre issues des réserves foncières des collectivités, sensibilisent les politiques et le grand public sur la perte du foncier agricole. Ils partagent ces enjeux, notamment dans le cadre des sommets internationaux des jeunes agriculteurs (SIJA), avec les jeunes agriculteurs des autres continents.

Méthodes et outils mobilisés

Termes de références des missions et appuis sollicités précis, avec une présentation du contexte éclairant les objectifs.

Cibles à l'horizon 2027

Tous les partenariats investis dans des actions en lien avec le foncier mobilisent des compétences dans les OPA françaises.

1.13.2 Mobiliser une expertise locale ou internationale

L'expérience a montré que les spécialistes des questions foncières dans les pays d'intervention Afdi sont rares. Ils n'ont pas tous les mêmes sensibilités que les organisations paysannes sur la nécessité de protection des droits d'usage et de sécurisation foncière des agriculteurs et éleveurs.

Or, sur de nombreux sujets, les OP ont besoin d'une réflexion externe susceptible de contribuer à la connaissance des enjeux, à l'élaboration et au suivi des politiques.

Le réseau Afdi peut aider les OP partenaires à identifier ces expertises.

- Mobiliser une expertise juridique de haut niveau sur les législations, dans un contexte de rareté des compétences juridiques auprès des OP ;
- Se rapprocher des membres du comité technique Foncier et Développement ;
- Aider l'OP à nouer un partenariat avec une université afin d'associer des professeurs et leurs étudiants (juristes, sociologues...) à ses travaux.

Méthodes et outils mobilisés

Création d'un répertoire des experts fonciers dans les pays, selon leurs domaines de compétences (juristes, anthropologues...).

Cibles à l'horizon 2027

Un répertoire à jour et sollicité dans les pays où les OPF sont engagées sur les questions liées au foncier.

1.13.3 Insérer l'accompagnement des OP sur le foncier dans la stratégie pays Afdi

Cet accompagnement doit être inscrit dans la durée, structuré dans la stratégie pays et détaillé dans une feuille de route. Il allie :

- L'appui à l'OP nationale, pour aider à densifier ses argumentaires politiques ;
- La description des soutiens des Afdi régionales aux OP locales ;
- Le lien entre actions soutenues au niveau local et au niveau national : utilisation par l'OP nationale des résultats des études ou expérimentations locales, diffusion d'informations... ;
- La recherche de synergies avec d'autres actions de l'OP sur les questions foncières ;
- Un contrôle qualité des actions entreprises.

Afdi s'engage à inscrire dans les stratégies pays :

- Un appui à l'OPF sur les aspects fonciers dans le cas où Afdi a un partenariat avec l'OPF (a minima à travers la veille) ;
- Un aspect foncier dans tous les partenariats qui le nécessitent – insertion des jeunes dans l'agriculture, diffusion de l'agroécologie...

Méthodes et outils mobilisés

Pour les pays où Afdi accompagne l'OPF sur les questions foncières, un point détaillé sur le foncier (présentation du contexte, actions de l'OP, accompagnement possible d'Afdi) au moins 1 fois par an lors d'une réunion du groupe pays.

Cibles à l'horizon 2027

- 16 stratégies pays intègrent une dimension sur le foncier, a minima l'analyse du contexte ;
- 100% des stratégies pays dont l'OPF est partenaire Afdi ont un axe de réflexion sur le foncier.

1.14 Axe stratégique 3. Renforcer les capacités des organisations paysannes dans leurs stratégies d'influence

Le soutien Afdi aux organisations paysannes qui s'engagent dans les questions foncières vise le renforcement des capacités nécessaires à la professionnalisation de leurs actions.

Pour exercer une influence sur les questions foncières, les OP doivent s'engager sur un temps long et mobiliser plusieurs compétences et outils : formations, études, veille, plaidoyer, etc. Ces différentes actions, leur synergie, leur progressivité, seront mieux animées et suivies si elles s'inscrivent dans un plan d'actions à moyen terme, réfléchi par les responsables des OP.

Afdi peut s'engager à contribuer au financement des axes foncier définis dans le plan stratégique des OP, sur base d'un dialogue avec les élus et avec une priorisation des actions à mener.

1.14.1 Soutenir l'information et la formation des membres des OP

Il s'agit souvent de la première action engagée par les OP au profit de leurs membres. Une dotation financière des actions d'informations - traduction des textes législatifs en français facile ou en langues locales, émissions radios, sessions de formation, de formations des responsables élus et salariés pour agir dans le débat public, des membres sur les possibilités de sécurisation du foncier et la gestion locale du foncier, proposer des échanges dans les OP sur la perception des membres vis-à-vis de l'accès au foncier, leur sécurisation, le contenu des législations et leur mise en œuvre, etc.

1.14.2 Favoriser la contribution des OP dans les concertations pluri-acteurs

En agissant pour la promotion de l'agriculture familiale, et pour la mise en œuvre de politiques agricoles respectueuses de la gestion et du renouvellement des ressources naturelles, les OP ont créé des alliances avec plusieurs acteurs, ONG, défenseurs de l'environnement, etc.

Dans quelques pays, les acteurs de la société civile se sont réunis pour créer des lieux d'échanges et de plaidoyer sur le foncier – Solidarité des intervenants sur le foncier à Madagascar, Plateforme multi acteurs sur le foncier au Burkina Faso...

En parallèle, la plupart des législations foncières revues ces dernières années propose une gouvernance partagée du foncier entre l'Etat, les collectivités publiques et les gestionnaires des espaces naturels – responsables coutumiers, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, forestiers...

Les OP sont de fait engagées dans des espaces de concertation multiples, dans lesquels leur influence peut être accrue.

Le soutien Afdi peut contribuer à une meilleure identification des acteurs agissant sur le foncier, leur rôle, leurs responsabilités et leur influence et à la participation des OP dans les processus pluri-acteurs ; à financer des études, des diagnostics, la mise en place d'un dispositif de veille ; à favoriser les échanges d'expériences sur l'élaboration des politiques foncières (y compris sous-régionaux), à l'élaboration de propositions conjointes OP/OSC...

Exemple :

- En RDC, la problématique foncière joue un rôle important dans la cohésion et la paix sociale du pays. L'accès aux terres est perturbé par l'exode des populations dans le contexte persistant d'insécurité, augmentant la pression sur les disponibilités foncières. 80% des conflits soumis à la médiation des chefs de village se rapportent, directement ou indirectement, au foncier.
En lien avec l'ONG IFDP de Bukavu (innovation et formation pour le développement et la paix), l'OP partenaire d'Afdi interroge les moyens d'accéder aux terres, les droits sur les terres, la sécurisation des droits des communautés rurales. IFDP effectue un travail de diagnostic institutionnel et de cartographie des territoires en associant tous les publics concernés. La société civile fait des propositions dans le cadre de la future loi foncière en chantier : des contrats communautaires sont possibles avec des baux de 2 à 5 ans, une sensibilisation est faite pour passer de contrats verbaux précaires à des contrats écrits.

1.14.3 Renforcer la participation des OP à la régulation des transactions foncières et à l'expérimentation d'approches innovantes

Les dispositifs de régulation ne sont pas toujours bien définis et quand ils le sont, souffrent de limites dans leur application. Plusieurs OP ont montré l'intérêt de s'engager dans des propositions innovantes.

Afdi peut accompagner ces initiatives en mobilisant les expériences acquises dans différents pays.

Il peut s'agir de proposer des outils de gouvernance foncière et territoriale, de régulation des marchés des droits sur la terre, d'initier des réflexions sur la gouvernance de l'eau, etc. ; de financer des expérimentations locales pour une gouvernance foncière territoriale, pour un accès au foncier des femmes ou des jeunes, pour la résolution des conflits...

Par exemple :

- Au Mali, l'OP faîtière, en association avec d'autres acteurs, a mis en place des commissions foncières villageoises « expérimentales ». Ensemble, ils ont créé et testé des outils (registres fonciers, attestations de détentions de droits, PV de conciliation et non conciliation...) qui, pour certains, ont été repris et validés par l'Etat ;
- Une OP régionale à Madagascar teste différents contrats de faire-valoir indirect, autorisé par la nouvelle législation foncière mais pas encore opérationnalisé.

1.14.4 Garantir l'inclusion des femmes, des jeunes et des éleveurs transhumants

Cet axe transversal incite à une réflexion à mener dans chacun des thèmes évoqués ci-dessus. Afdi s'engage à favoriser chez l'OP partenaire un questionnement et la prise en compte de l'insertion des populations dites vulnérables.

- Améliorer l'accès au foncier et la sécurisation foncière des femmes
- Mettre en place des dispositifs pour garantir l'installation des jeunes agriculteurs

Exemple :

Au Bénin, les femmes qui détiennent un titre de propriété sont rares, la plupart cultivent des terres avec un simple droit d'usage. L'Association Nationale des Femmes agricultrices (ANaF) du Bénin accompagne ses membres pour les sécuriser par la signature des contrats de bail devant les autorités compétentes. La facilitation de l'accès des femmes au foncier de façon sécurisée et pérenne est un axe de travail stratégique pour l'ANaF.

En Tunisie, l'association des jeunes agriculteurs (AJA) de Gafsa organise un plaidoyer pour lutter contre le morcellement des exploitations et permettre aux jeunes d'accéder à la terre. Le foncier s'acquiert par héritage, et les titres fonciers sont rares, alors qu'ils sont nécessaires pour une demande de prêt ou pour obtenir une autorisation de forage. La situation des femmes est encore plus contrainte, elles laissent par tradition leur part d'héritage à leurs frères (5% des terres agricoles appartiennent à des femmes). L'AJA organise des sensibilisations pour inciter les femmes à revendiquer leur part d'héritage foncier, promeut pour les jeunes agriculteurs et agricultrices des filières à haute valeur ajoutée (plantes aromatiques et médicinales) et demande à l'Etat de mettre à la disposition des jeunes des terres domaniales non attribuées (terres d'anciens colons notamment).

- Prendre en compte le foncier pastoral au Sahel et dans les pays de transhumance

Aujourd'hui, le pastoralisme apparaît comme la principale activité de valorisation durable des ressources naturelles en zones arides. L'élevage joue un rôle majeur, les troupeaux se sont accrus, bénéficiant de conditions sanitaires améliorées, d'une plus forte demande de produits animaux pour l'alimentation humaine, mais aussi pour la force de traction et pour la fumure. Pour la réussite de la transition agroécologique, de nombreuses recherches ciblent l'importance de l'intégration agriculture-élevage à bénéfices partagés, entre alimentation du bétail et contrats de fumure, qui contribue à des systèmes plus durables. La capacité à raisonner ensemble et non séparément les activités agricoles et d'élevage est centrale.

Il s'agira de soutenir les initiatives de négociations de droits entre agriculteurs et éleveurs : comités de gestion des conflits fonciers, de gestion des transhumances et des couloirs de transhumance.

Dans les pays forestiers du bassin du Congo, Afdi portera une attention particulière sur les enjeux du foncier pour les communautés forestières, dont les peuples autochtones.

Exemple :

Au Bénin, l'Association Nationale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (ANOPER) regroupe des membres qui pratiquent majoritairement un système d'élevage traditionnel itinérant basé sur l'exploitation des ressources pastorales. A partir de 2013, inquiète du contenu du

nouveau code foncier et domanial, qui reste évasif sur l'accès aux ressources pastorales dans un contexte d'accroissement des conflits, l'ANOPER propose l'élaboration d'un code pastoral. Avec l'appui du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et du bureau de la coopération suisse (DCC) au Bénin, l'ANOPER organise des concertations régionales, des visites d'échange sur le code pastoral au Niger et au Burkina Faso, des actions de plaidoyers. En 2016, elle présente un avant-projet de code. La loi portant code pastoral en République du Bénin est promulguée en avril 2019.

Pour l'ensemble de cet axe stratégique :

Méthodes et outils mobilisés

- Identification de l'expertise locale sur le foncier et en matière d'animation de sensibilisations et de formations ;
- Capitalisation des meilleures pratiques des OP ; promotion d'échanges Sud/Sud ;
- Conception de dispositifs de suivi-évaluation de la mise en œuvre des lois ; évaluation des impacts des réformes proposées.

Cibles à l'horizon 2027

Toutes les stratégies pays mentionnant un axe foncier sont traduites par une dotation aux OP pour mettre en œuvre leurs plans d'actions favorisant la sécurisation foncière des paysans.

1.15 Axe stratégique 4. Renforcer la communication et le plaidoyer sur les questions foncières

Les actions de communication et de plaidoyer visent à sensibiliser les décideurs, les bailleurs de fonds et l'opinion publique sur les enjeux fonciers, à faire connaître les positions des OP et à promouvoir des politiques foncières favorables aux exploitations agricoles familiales.

1.15.1 Elaborer et diffuser des documents de communication

Des documents tels que des notes de position, communiqués de presse, rapports, seront élaborés et diffusés pour informer et sensibiliser les parties prenantes sur les questions foncières et les positions des OP.

Méthodes et outils mobilisés

- Élaboration de documents de communication ;
- Diffusion des documents via les canaux appropriés (médias, réseaux sociaux, etc.).

Cibles à l'horizon 2027

Afdi contribue à diffuser régulièrement des documents de communication, y compris les propositions des OP partenaires, sur les enjeux fonciers.

1.15.2 Favoriser les alliances entre OP du Nord et du Sud pour renforcer le plaidoyer

Afdi encouragera les rencontres et les dialogues entre responsables des organisations agricoles de différents pays, pour enrichir leurs connaissances et renforcer le poids de leur plaidoyer sur le foncier agricole.

Méthodes et outils mobilisés

- Contribution à l'organisation des dialogues (Sommet des jeunes agriculteurs, voyages d'études, ateliers foncier des Journées réseau...).
- Mobilisation d'expertise pour approfondir les argumentaires.

Cibles à l'horizon 2027

Au moins deux dialogues ont abouti à une déclaration commune de plusieurs OP.

RÉFÉRENCES

Burnod, Rakotomalala, Andriamanalina, Di Roberto, 2016, Composer entre la famille et le marché à Madagascar, Évolution de l'accès des jeunes agriculteurs à la terre, *Afrique contemporaine*, n°259, p23-39.

Conseil des droits de l'homme, 2023, Inégalités de genre et pauvreté : pour des approches féministes et fondées sur les droits humains. Rapport du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles (Cinquante-troisième session, 19 juin-14 juillet 2023).

FAO, 2012, Directives volontaires pour la Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts - www.fao.org/nr/tenure/fr.

FAO, 2021, Éclairer le concept de régime foncier applicable à l'eau pour renforcer la sécurité alimentaire et le développement durable - <https://www.fao.org/3/cb1230fr/cb1230fr.pdf>.

Losch, B., 2017, Appuyer les dynamiques territoriales pour répondre au défi de l'emploi des jeunes ruraux, *Afrique contemporaine*, n°259, p. 119.